

Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa soixante-neuvième session

Volume II

Décisions

16 septembre – 29 décembre 2014

Assemblée générale

Documents officiels • Soixante-neuvième session

Supplément n° 49



Nations Unies • New York, 2015

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 16 septembre au 29 décembre 2014. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-neuvième session paraîtront dans le volume III.

Table des matières

Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations	5
B. Autres décisions	14
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission	14
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission	21
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	24
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission.....	25
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission.....	28
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission	33
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission.....	37

Annexe

Répertoire des décisions	39
--------------------------------	----

Décisions

Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
A. Élections et nominations		
69/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.....	5
69/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.....	5
69/403.	Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme	5
69/404.	Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination	5
69/405.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	6
69/406.	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice	7
69/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	7
69/408.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	8
69/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	8
69/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	9
69/411.	Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.....	9
69/412.	Nomination de membres du Comité des conférences.....	10
69/413.	Nomination des juges du Tribunal d'appel des Nations Unies	10
69/414.	Nomination de juges <i>ad litem</i> du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.....	10
69/415.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	11
69/416.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.....	12
B. Autres décisions		
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission		
69/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-neuvième session	14
69/502.	Organisation de la soixante-neuvième session.....	14
69/503.	Débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.....	14
69/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.....	15
69/505.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale	15
69/506.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.....	15
69/507.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994.....	15

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
69/508.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	16
69/509.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	16
69/510.	Rapport de la Cour internationale de Justice	16
69/511.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	16
69/512.	Rapport du Conseil de sécurité	16
69/550.	Dates des réunions organisées dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015	16
69/554.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-neuvième session	17

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

69/513.	Réduction des budgets militaires	21
69/514.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	22
69/515.	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	22
69/516.	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires	22
69/517.	Missiles	23
69/518.	Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	23
69/519.	Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement	23
69/520.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2015	24
69/521.	Planification des programmes (Première Commission)	24

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

69/522.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information	24
69/523.	Question de Gibraltar	24
69/524.	Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de la soixante-dixième à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale	25
69/525.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale	25
69/526.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	25

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

69/541.	Note du Secrétaire général sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies	25
---------	--	----

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
69/542.	Questions de politique macroéconomique	26
69/543.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question du commerce international et du développement	26
69/544.	Rapport du Secrétaire général sur le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale	26
69/545.	Note du Secrétaire général sur la durée du mandat du conseil du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	26
69/546.	Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir »	26
69/547.	Groupes de pays en situation particulière	26
69/548.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale	27
69/549.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	28

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

69/531.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme	28
69/532.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant	28
69/533.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	29
69/534.	Application des instruments relatifs aux droits de l'homme	29
69/535.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	29
69/536.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme	29
69/537.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale	31
69/538.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question du contrôle international des drogues	32
69/539.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale	32
69/540.	Planification des programmes (Troisième Commission)	33

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

69/551.	Situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies	33
69/552.	Bureau des Nations Unies pour les partenariats	33
69/553.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	34

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

69/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	37
69/528.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale	37

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
69/529.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.....	37
69/530.	Planification des programmes (Sixième Commission).....	38

A. Élections et nominations

69/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1^{re} séance plénière, le 16 septembre 2014, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-neuvième session les États Membres suivants : BANGLADESH, BRÉSIL, CHINE, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, JAMAÏQUE, NAMIBIE et SÉNÉGAL.

69/402. Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

À sa 25^e séance plénière, le 16 octobre 2014, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 de son Règlement intérieur, a élu l'ANGOLA, l'ESPAGNE, la MALAISIE, la NOUVELLE-ZÉLANDE et la RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : ARGENTINE, AUSTRALIE, LUXEMBOURG, RÉPUBLIQUE DE CORÉE et RWANDA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Conseil de sécurité se composait des 15 États Membres suivants : ANGOLA**, CHILI*, CHINE, ESPAGNE**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, JORDANIE*, LITUANIE*, MALAISIE**, NIGÉRIA*, NOUVELLE-ZÉLANDE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, TCHAD* et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

69/403. Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme

À sa 29^e séance plénière, le 21 octobre 2014, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011, a élu l'ALBANIE, le BANGLADESH, le BOTSWANA, le CONGO, EL SALVADOR, l'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE, le GHANA, l'INDE, l'INDONÉSIE, la LETTONIE, le NIGÉRIA, le PARAGUAY, les PAYS-BAS, le PORTUGAL et le QATAR membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : AUTRICHE, BÉNIN, BOTSWANA, BURKINA FASO, CHILI, CONGO, COSTA RICA, INDE, INDONÉSIE, ITALIE, KOWEÏT, PÉROU, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE et ROUMANIE.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Conseil des droits de l'homme se composait des 47 États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD**, ALBANIE***, ALGÉRIE**, ALLEMAGNE*, ARABIE SAOUDITE**, ARGENTINE*, BANGLADESH***, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)***, BOTSWANA***, BRÉSIL*, CHINE**, CONGO***, CÔTE D'IVOIRE*, CUBA**, EL SALVADOR***, ÉMIRATS ARABES UNIS*, ESTONIE*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, ÉTHIOPIE*, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FRANCE**, GABON*, GHANA***, INDE***, INDONÉSIE***, IRLANDE*, JAPON*, KAZAKHSTAN*, KENYA*, LETTONIE***, MALDIVES**, MAROC**, MEXIQUE**, MONTÉNÉGRE*, NAMIBIE**, NIGÉRIA***, PAKISTAN*, PARAGUAY***, PAYS-BAS***, PORTUGAL***, QATAR***, RÉPUBLIQUE DE CORÉE*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**, SIERRA LEONE*, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)* et VIET NAM**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

69/404. Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 32^e séance plénière, le 29 octobre 2014, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social¹ et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du

¹ Voir A/69/291 ; voir également la décision 2014/201 A du Conseil économique et social.

14 mai 1976, et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil, en date du 4 décembre 1987, ainsi qu'à la décision 42/450 de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1987, a élu l'ARMÉNIE, le BÉLARUS, le BRÉSIL, le BURKINA FASO, le CAMEROUN, CUBA, la GUINÉE ÉQUATORIALE, l'ITALIE, la NAMIBIE, la RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, l'UKRAINE et l'URUGUAY membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : ARGENTINE, BÉLARUS, BRÉSIL, BULGARIE, CAMEROUN, CUBA, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ITALIE, KAZAKHSTAN, MALAISIE, PAKISTAN, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, URUGUAY et ZIMBABWE.

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social², a élu l'ARABIE SAOUDITE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et le PAKISTAN membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015.

À la même séance, l'Assemblée générale a été informée qu'une élection aurait lieu à une date ultérieure, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social, afin de pourvoir les sept sièges restés vacants au sein du Comité du programme et de la coordination³.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Comité du programme et de la coordination se composait des 29 États Membres suivants : ARABIE SAOUDITE***, ARMÉNIE***, BÉLARUS***, BÉNIN**, BOTSWANA*, BRÉSIL***, BURKINA FASO***, CAMEROUN***, CHINE**, CUBA***, EL SALVADOR*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE***, ÉTHIOPIE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, GUINÉE ÉQUATORIALE***, HAÏTI**, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')***, ITALIE***, JAPON**, MAROC**, NAMIBIE***, PAKISTAN***, PÉROU*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE*, UKRAINE***, URUGUAY*** et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

69/405. Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

À sa 32^e séance plénière, le 29 octobre 2014, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 145 de son Règlement intérieur, a élu l'ALLEMAGNE, l'ARGENTINE, l'AUTRICHE, le BRÉSIL, le BURKINA FASO, l'ESTONIE, la FRANCE, le GHANA, la GRÈCE, le HONDURAS, l'INDE, le JAPON, la MAURITANIE, l'OUGANDA, le PAKISTAN, le PORTUGAL, la TRINITÉ-ET-TOBAGO et le ZIMBABWE membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BÉLARUS, BRÉSIL, BURKINA FASO, CUBA, EL SALVADOR, ÉTHIOPIE, FRANCE, GRÈCE, INDE, INDONÉSIE, JAPON, LESOTHO, LIBYE, NIGÉRIA, PORTUGAL et RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

À sa 47^e séance plénière, le 10 novembre 2014, l'Assemblée générale, conformément à l'article 140 de son Règlement intérieur, a élu l'AUSTRALIE, la FINLANDE et la SUISSE membres du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2015 pour le reste du mandat du CANADA, du DANEMARK et de la NOUVELLE-ZÉLANDE, respectivement.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Conseil économique et social se composait des 54 États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD*, ALBANIE*, ALLEMAGNE***, ANTIGUA-ET-BARBUDA**, ARGENTINE***, AUSTRALIE*,

² A/69/291/Add.1 ; voir également la décision 2014/201 B du Conseil économique et social.

³ Comme également indiqué dans le document A/69/291/Add.1 et la décision 2014/201 B, il reste trois sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États : deux pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2014, et un pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2015. Il reste également un siège à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique et trois sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour des membres dont le mandat prendrait effet le 1^{er} janvier 2015 et expirerait le 31 décembre 2017.

AUTRICHE***, BANGLADESH**, BÉNIN*, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)*, BOTSWANA**, BRÉSIL***, BURKINA FASO***, CHINE**, COLOMBIE*, CONGO**, CROATIE*, ESTONIE***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FINLANDE**, FRANCE***, GÉORGIE**, GHANA***, GRÈCE***, GUATEMALA**, HAÏTI*, HONDURAS***, INDE***, ITALIE*, JAPON**, KAZAKHSTAN**, KIRGHIZISTAN*, KOWEÏT*, MAURICE*, MAURITANIE***, NÉPAL*, OUGANDA***, PAKISTAN***, PANAMA**, PORTUGAL***, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**, SAINT-MARIN*, SERBIE**, SOUDAN*, SUÈDE**, SUISSE**, TOGO**, TRINITÉ-ET-TOBAGO***, TUNISIE*, TURKMÉNISTAN* et ZIMBABWE***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

69/406. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale, à sa 39^e séance plénière, le 6 novembre 2014, et le Conseil de sécurité, à sa 7297^e séance, tenue le même jour, ont indépendamment procédé, conformément aux articles 2 à 4, 7 à 12 et 14 et 15 du Statut de la Cour internationale de Justice, aux articles 150 et 151 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux articles 40 et 61 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'élection de quatre membres de la Cour pour un mandat de neuf ans prenant effet le 6 février 2015 afin de pourvoir les postes devenus vacants du fait de l'expiration du mandat de M. Mohamed Bennouna (Maroc), de M^{me} Joan E. Donoghue (États-Unis d'Amérique), de M. Kenneth Keith (Nouvelle-Zélande), de M. Bernardo Sepúlveda Amor (Mexique) et de M. Leonid Skotnikov (Fédération de Russie).

Ayant obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Mohamed Bennouna (Maroc), M. James Richard Crawford (Australie), M^{me} Joan E. Donoghue (États-Unis d'Amérique) et M. Kirill Gevorgian (Fédération de Russie) ont été élus membres de la Cour pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2015.

L'Assemblée générale, à sa 53^e séance plénière, le 17 novembre 2014, et le Conseil de sécurité, à sa 7313^e séance, tenue le même jour, ont indépendamment procédé à l'élection d'un autre membre de la Cour afin de pourvoir au poste resté vacant.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Patrick Lipton Robinson (Jamaïque) a été élu membre de la Cour pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2015.

En conséquence, au 6 février 2015, la Cour internationale de Justice se composait des membres suivants : M. Ronny ABRAHAM (*France*)*, M. Mohamed BENNOUNA (*Maroc*)***, M. Dalveer BHANDARI (*Inde*)*, M. Antônio Augusto CANÇADO TRINDADE (*Brésil*)*, M. James Richard CRAWFORD (*Australie*)***, M^{me} Joan E. DONOGHUE (*États-Unis d'Amérique*)***, M. Giorgio GAJA (*Italie*)**, M. Kirill GEVORGIAN (*Fédération de Russie*)***, M. Christopher GREENWOOD (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)*, M. Hisashi OWADA (*Japon*)**, M. Patrick Lipton ROBINSON (*Jamaïque*)***, M^{me} Julia SEBUTINDE (*Ouganda*)**, M. Peter TOMKA (*Slovaquie*)**, M^{me} XUE Hanqin (*Chine*)** et M. Abdulqawi Ahmed YUSUF (*Somalie*)*.

* Mandat expirant le 5 février 2018.

** Mandat expirant le 5 février 2021.

*** Mandat expirant le 5 février 2024.

69/407. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 55^e séance plénière, le 18 novembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et

⁴ A/69/564, par.4.

budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 : M. Pavel Chernikov, M. Fernando de Oliveira Sena, M. Ali A. Ali Kurer, M. Dietrich Lingenthal, et M. David Traystman.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se composait des membres suivants : M. Toshihiro AIKI (*Japon*)**, M. Mohanad AL-MUSAWI (*Iraq*)*, M. Pavel CHERNIKOV (*Fédération de Russie*)***, M. Fernando DE OLIVEIRA SENA (*Brésil*)***, M^{me} Jasminka DINIĆ (*Croatie*)*, M. Conrod HUNTE (*Antigua-et-Barbuda*)**, M. Ali A. Ali KURER (*Libye*)***, M. Dietrich LINGENTHAL (*Allemagne*)***, M. Richard MOON (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)**, M. Carlos RUIZ MASSIEU (*Mexique*)**, M. Babou SENE (*Sénégal*)*, M. Tesfa Alem SEYOUM (*Érythrée*)*, M. David TRAYSTMAN (*États-Unis d'Amérique*)***, M. Devesh UTTAM (*Inde*)**, M^{me} Catherine VENDAT (*France*)** et M. YE Xuenong (*Chine*)**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

69/408. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 55^e séance plénière, le 18 novembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 : M. Fu Daopeng, M. Kunal Khatri, M. Nikolay Lozinskiy, M. Henrique da Silveira Sardinha Pinto, M. Thomas Schlesinger et M. Yoo Dae-jong.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶, a nommé M. Mohamed A. Elshakshuki membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 18 novembre 2014 et expirant le 31 décembre 2016.

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, a nommé M. Toshiro Ozawa membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 21 décembre 2014 et expirant le 31 décembre 2015.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Comité des contributions se composait des membres suivants : M. Andrzej T. ABRASZEWSKI (*Pologne*)*, M. Syed Yawar ALI (*Pakistan*)*, M. Jean Pierre DIAWARA (*Guinée*)**, M. Gordon ECKERSLEY (*Australie*)**, M. Mohamed A. ELSHAKSHUKI (*Libye*)**, M. Edward FARIS (*États-Unis d'Amérique*)*, M. FU Daopeng (*Chine*)***, M. Bernardo GREIVER DEL HOYO (*Uruguay*)**, M. Ihor V. HUMENNYI (*Ukraine*)*, M. Kunal KHATRI (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)***, M. Nikolay LOZINSKIY (*Fédération de Russie*)***, M. Toshiro OZAWA (*Japon*)*, M. Pedro Luis PEDROSO CUESTA (*Cuba*)**, M. Henrique da Silveira SARDINHA PINTO (*Brésil*)***, M. Thomas SCHLESINGER (*Autriche*)***, M. Ugo SESSI (*Italie*)**, M. Josiel Motumisi TAWANA (*Afrique du Sud*)* et M. YOO Dae-jong (*République de Corée*)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

69/409. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 55^e séance plénière, le 18 novembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸, a confirmé le renouvellement par le Secrétaire général du mandat de M. Masakazu Arikawa,

⁵ A/69/565, par. 5, al. a.

⁶ Ibid., par. 5, al. b.

⁷ A/69/565/Add.1, par. 3.

⁸ A/69/566, par. 5.

M. Madhav Dhar, M. Nemir Kirdar, M. Michael Klein et M. Ivan Pictet comme membres du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et a transformé le mandat de membre ad hoc de M. Gumersindo Oliveros en mandat de membre ordinaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Comité des placements se composait des membres suivants : M. Masakazu ARIKAWA (*Japon*)*, M. Madhav DHAR (*Inde*)*, M. Simon JIANG (*Chine*)**, M. Achim KASSOW (*Allemagne*)**, M. Nemir KIRDAR (*Iraq*)*, M. Michael KLEIN (*États-Unis d'Amérique*)*, M^{me} Linah K. MOHOLO (*Botswana*)*, M. Gumersindo OLIVEROS (*Espagne*)* et M. Ivan PICTET (*Suisse*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

69/410. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 55^e séance plénière, le 18 novembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, a nommé M^{me} Marie-Françoise Bechtel, M. Emmanuel Oti Boateng, M^{me} Carleen Gardner, M. Kingston Papie Rhodes et M. Eugeniusz Wyzner membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2018.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰, a nommé M. Kingston Papie Rhodes Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, la Commission de la fonction publique internationale se composait des membres suivants : M. Kingston Papie RHODES (*Sierra Leone*)***, Président; M. Wolfgang STÖCKL (*Allemagne*)**, Vice-Président; M^{me} Marie-Françoise BECHTEL (*France*)***, M. Emmanuel Oti BOATENG (*Ghana*)***, M. Larbi DJACTA (*Algérie*)*, M. Minoru ENDO (*Japon*)**, M^{me} Carleen GARDNER (*Jamaïque*)***, M. Sergei V. GARMONIN (*Fédération de Russie*)*, M. Luis Mariano HERMOSILLO SOSA (*Mexique*)**, M. Aldo MANTOVANI (*Italie*)**, M. Mohamed Mijarul QUAYES (*Bangladesh*)*, M. Curtis SMITH (*États-Unis d'Amérique*)**, M. WANG Xiaochu (*Chine*)*, M. Eugeniusz WYZNER (*Pologne*)*** et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2016.

** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2018.

69/411. Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

À sa 55^e séance plénière, le 18 novembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹, a nommé M. J. Christopher Mihm et M. Richard Quartei Quartey membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit se composait des membres suivants : M^{me} Natalia A. BOCHAROVA (*Fédération de Russie*)*, M. J. Christopher MIHM (*États-Unis d'Amérique*)**, M. Richard Quartei QUARTEY (*Ghana*)**, M^{me} Maria Gracia Pulido TAN (*Philippines*)* et M^{me} Patricia X. Arriagada VILLOUTA (*Chili*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2016.

** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

⁹ A/69/567, par. 5, al. a.

¹⁰ Ibid., par. 5, al. b.

¹¹ A/69/568, par. 4.

69/412. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par son Président, après consultation avec les Présidents des groupes régionaux concernés, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de la NAMIBIE, du PARAGUAY et de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Comité des conférences se composait des 18 États Membres suivants¹² : BOSNIE-HERZÉGOVINE*, CÔTE D'IVOIRE*, DANEMARK**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE***, IRAQ*, ISRAËL*, JAMAÏQUE**, JAPON**, MAURITANIE**, NAMIBIE***, PARAGUAY***, PÉROU*, QATAR**, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE***, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**, SÉNÉGAL* et URUGUAY*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2017.

69/413. Nomination des juges du Tribunal d'appel des Nations Unies

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale, conformément à l'article 3 du Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies, qui figure à l'annexe II de la résolution 63/253 du 24 décembre 2008, et sur la recommandation du Conseil de justice interne¹³, a nommé M^{me} Deborah Thomas-Felix juge du Tribunal d'appel pour un mandat prenant effet le 10 décembre 2014 et se terminant le 30 juin 2019 afin de pourvoir le poste devenu vacant du fait de la démission de M. Jean COURTIAL.

En conséquence, au 10 décembre 2014, le Tribunal d'appel des Nations Unies se composait des membres suivants : M^{me} Sophia ADINYIRA (*Ghana*)*, M^{me} Rosalyn M. CHAPMAN (*États-Unis d'Amérique*)**, M^{me} Mary FAHERTY (*Irlande*)*, M. Richard LUSSICK (*Samoa*)**, M. Luis Maria SIMÓN (*Uruguay*)*, M^{me} Deborah THOMAS-FELIX (*Trinité-et-Tobago*)** et M^{me} Inés WEINBERG DE ROCA (*Argentine*)*.

* Mandat expirant le 30 juin 2016.

** Mandat expirant le 30 juin 2019.

69/414. Nomination de juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

À sa 74^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, conformément à l'article 4 du Statut du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, qui figure à l'annexe I de sa résolution 63/253 du 24 décembre 2008, et sur la recommandation du Conseil de justice interne¹³, a décidé de proroger le mandat de M^{me} Alessandra Greceanu et de M^{me} Nkemdilim Amelia Izuako comme juges *ad litem* pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2015.

À la même séance, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 66/237 du 24 décembre 2011 et conformément à sa résolution 63/253 et à la recommandation du Conseil de justice interne¹³, a nommé M. Rowan Downing juge *ad litem* du Tribunal pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2015.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2015, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies se composait des membres suivants : M. Vinod BOOLELL (*Maurice*, temps complet, Nairobi)**, Mr Rowan DOWNING (*Australie, ad litem*)*, M^{me} Memooda EBRAHIM-CARSTENS (*Botswana*, temps complet, New York)***, M^{me} Alessandra

¹² Il reste deux sièges à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique et un siège parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour des mandats prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2017.

¹³ Voir A/69/373.

GRECEANU (*Roumanie, ad litem*)*, M^{me} Nkemdilim Amelia IZUAKO (*Nigéria, ad litem*)*, M. Thomas LAKER (*Allemagne, temps complet, Genève*)**, M. Goolam Hoosen Kader MEERAN (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, mi-temps****) et M^{me} Coral SHAW (*Nouvelle-Zélande, mi-temps***).

* Mandat expirant le 31 décembre 2015.

** Mandat expirant le 30 juin 2016.

*** Mandat expirant le 30 juin 2019.

69/415. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2014, l'Assemblée générale, ayant examiné les lettres identiques que le Secrétaire général a adressées au Président de l'Assemblée et au Président du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2014, transmettant une lettre du Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994¹⁴, en date du 1^{er} octobre 2014, et prenant note de la lettre du Président du Conseil, en date du 22 décembre 2014, appelant l'attention du Président de l'Assemblée sur le texte de la résolution 2194 (2014) du Conseil, en date du 18 décembre 2014¹⁵ :

a) A prié le Tribunal d'achever ses travaux et de faciliter sa fermeture le plus rapidement possible afin d'achever la transition vers le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions des tribunaux pénaux, compte tenu de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 2010, dans laquelle il lui était demandé d'achever ses procès en première instance et en appel au plus tard le 31 décembre 2014;

b) A souligné que les États doivent coopérer pleinement avec le Tribunal, ainsi qu'avec le Mécanisme;

c) A remercié les États qui ont accepté d'accueillir sur leur territoire les personnes acquittées et les condamnés ayant purgé leur peine, et a demandé de nouveau à tous les États de coopérer avec le Tribunal dans ce domaine, et, à compter du 1^{er} janvier 2015, avec le Mécanisme, et de leur prêter tout le concours dont ils ont besoin pour mieux pourvoir à la réinstallation des personnes en question;

d) A prié instamment tous les États, en particulier ceux sur le territoire desquels des fugitifs sont soupçonnés d'être en liberté, de renforcer leur coopération avec le Tribunal et le Mécanisme et de leur fournir toute l'assistance dont ils ont besoin, notamment pour appréhender et leur remettre le plus rapidement possible tous les fugitifs restants mis en accusation par le Tribunal;

e) A exhorté le Mécanisme à suivre l'évolution des affaires de Laurent Bucyibaruta, Wenceslas Munyeshyaka, Jean Uwinkindi et Bernard Munyagishari, qui ont été renvoyées aux juridictions nationales;

f) A décidé de proroger jusqu'au 31 juillet 2015 ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont ou seront saisis si celui-ci intervient avant, le mandat des juges permanents du Tribunal siégeant à la Chambre d'appel dont les noms suivent :

M. Mehmet GÜNEY (Turquie)

M. William H. SEKULE (République-Unie de Tanzanie)

g) A également décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2015 ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont ou seront saisis si celui-ci intervient avant, le mandat des juges permanents du Tribunal siégeant à la Chambre d'appel dont les noms suivent :

M^{me} Khalida Rachid KHAN (Pakistan)

M. Mandiaye NIANG (Sénégal)

¹⁴ A/69/560-S/2014/779.

¹⁵ A/69/679.

M^{me} Arlette RAMAROSON (Madagascar)

M. Bakhtiyar TUZMUKHAMEDOV (Fédération de Russie)

h) A en outre décidé, sachant que les fonctions de M. Vagn Joensen (Danemark) prennent fin le 31 décembre 2014, de proroger le mandat de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2015, de sorte qu'il puisse continuer d'assumer ses fonctions de juge de première instance et de Président du Tribunal jusqu'à ce que celui-ci achève ses travaux ;

i) A décidé de reconduire M. Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de Procureur du Tribunal, nonobstant les dispositions du paragraphe 4 de l'article 15 du Statut du Tribunal concernant la durée du mandat du Procureur, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2015, le Conseil de sécurité s'étant réservé le droit d'y mettre fin avant cette date dès lors que le Tribunal aurait achevé ses travaux.

69/416. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2014, l'Assemblée générale, ayant examiné les lettres identiques du Secrétaire général adressées au Président de l'Assemblée et au Président du Conseil de sécurité, en date des 31 octobre¹⁶ et 3 décembre 2014¹⁷, transmettant des lettres du Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, en date des 1^{er} octobre et 25 novembre 2014, respectivement, et prenant note de la lettre du Président du Conseil, en date du 22 décembre 2014, appelant l'attention du Président de l'Assemblée sur le texte de la résolution 2193 (2014) du Conseil, en date du 18 décembre 2014¹⁸ :

a) A prié le Tribunal d'achever ses travaux et de faciliter sa fermeture le plus rapidement possible afin d'achever la transition vers le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions des tribunaux pénaux et a indiqué continuer de s'inquiéter des retards survenus dans la conclusion des travaux du Tribunal, eu égard à la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 2010, dans laquelle il lui était demandé d'achever ses procès en première instance et en appel au plus tard le 31 décembre 2014 ;

b) A souligné que les États doivent coopérer pleinement avec le Tribunal, ainsi qu'avec le Mécanisme ;

c) A décidé de proroger jusqu'au 31 juillet 2015, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont il est saisi si celui-ci intervient avant, le mandat du juge permanent du Tribunal siégeant à la Chambre d'appel dont le nom suit :

M. Patrick Lipton ROBINSON (Jamaïque)

d) A également décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2015, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient avant, le mandat des juges permanents et des juges *ad litem* du Tribunal siégeant dans les Chambres de première instance et la Chambre d'appel dont les noms suivent :

M. Koffi Kumelio A. AFANDE (Togo)

M. Carmel A. AGIUS (Malte)

M. Jean-Claude ANTONETTI (France)

M. Melville BAIRD (Trinité-et-Tobago)

M. Guy DELVOIE (Belgique)

M. Christoph FLÜGGE (Allemagne)

M. Burton HALL (Bahamas)

M. O-gon KWON (République de Corée)

¹⁶ A/69/559-S/2014/780.

¹⁷ A/69/631-S/2014/865.

¹⁸ A/69/678.

M^{me} Flavia LATTANZI (Italie)

M. LIU Daqun (Chine)

M. Theodor MERON (États-Unis d'Amérique)

M. Antoine Kesia-Mbe MINDUA (République démocratique du Congo)

M. Bakone Melema MOLOTO (Afrique du Sud)

M. Howard MORRISON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Alphonsus Martinus Maria ORIE (Pays-Bas)

M. Fausto POCAR (Italie)

e) A en outre décidé de reconduire M. Serge Brammertz dans ses fonctions de Procureur du Tribunal, nonobstant les dispositions du paragraphe 4 de l'article 16 du Statut du Tribunal concernant la durée du mandat du Procureur, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2015, le Conseil s'était réservé le droit d'y mettre fin avant cette date dès lors que le Tribunal aurait achevé ses travaux ;

f) A prié instamment le Tribunal, eu égard à la résolution 1966 (2010) du Conseil, de redoubler d'efforts pour réexaminer les dates qu'il a prévues pour l'achèvement des procès du Conseil afin de les avancer, le cas échéant.

B. Autres décisions

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

69/501. Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-neuvième session

À sa 1^{re} séance plénière, le 16 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), le Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Comité des commissaires aux comptes, l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la Commission du désarmement, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Comité des relations avec le pays hôte, organes subsidiaires de l'Assemblée désignés dans la lettre du Président du Comité des conférences, en date du 2 septembre 2014¹⁹, à se réunir durant la partie principale de la soixante-neuvième session de l'Assemblée.

69/502. Organisation de la soixante-neuvième session

À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁰, a adopté plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-neuvième session.

À sa 60^e séance plénière, le 25 novembre 2014, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 5 décembre 2014.

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au jeudi 11 décembre 2014.

À sa 65^e séance plénière, le 8 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du mardi 16 décembre au mercredi 24 décembre 2014 la date de suspension des travaux de sa soixante-neuvième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au mardi 23 décembre 2014.

À sa 76^e séance plénière, le 24 décembre 2014, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger de nouveau les travaux de la Commission jusqu'au mercredi 31 décembre 2014.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter de nouveau la date de suspension de la soixante-neuvième session au mercredi 31 décembre 2014.

69/503. Débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²¹, et prenant note qu'en application de sa résolution 57/301 du 13 mars 2003 et de sa décision 68/512 le débat général commencera le mercredi 24 septembre 2014, a décidé que celui-ci se poursuivra le samedi 27 septembre, le lundi 29 septembre, le mardi 30 septembre et le mercredi 1^{er} octobre 2014.

¹⁹ A/69/370.

²⁰ A/69/250, par. 3 à 52.

²¹ Ibid., par. 21.

69/504. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²², a adopté l'ordre du jour²³ et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour²⁴ pour la soixante-neuvième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁵, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu que l'Assemblée ne l'examinerait pas.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁶, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session.

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen du point subsidiaire *b*, intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions », du point 113 de l'ordre du jour, sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de procéder sans délai à l'examen du rapport de la Cinquième Commission²⁷.

À sa 71^e séance plénière, le 12 décembre 2014, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le point subsidiaire *b*, intitulé « Suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral », du point 22 de l'ordre du jour, sous le titre A (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies) et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de résolution²⁸.

69/505. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale

À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de vérification des pouvoirs de sa vingt-neuvième session extraordinaire, nommée conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, aurait la même composition que la Commission de vérification des pouvoirs de sa soixante-neuvième session ordinaire.

En conséquence, la Commission se composait des États Membres suivants : BANGLADESH, BRÉSIL, CHINE, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, JAMAÏQUE, NAMIBIE et SÉNÉGAL.

69/506. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

À sa 21^e séance plénière, le 7 octobre 2014, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation²⁹.

69/507. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

À sa 24^e séance plénière, le 13 octobre 2014, l'Assemblée générale a pris acte du dix-neuvième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves

²² Ibid., par. 67 à 75.

²³ A/69/251.

²⁴ A/69/252.

²⁵ A/69/250, par. 60.

²⁶ Ibid., par. 61.

²⁷ A/69/565/Add.1.

²⁸ A/69/L.28.

²⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n^o 1 (A/69/1).

du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'états voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994³⁰.

69/508. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 24^e séance plénière, le 13 octobre 2014, l'Assemblée générale a pris acte du vingtième et unième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991³¹.

69/509. Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

À sa 24^e séance plénière, le 13 octobre 2014, l'Assemblée générale a pris note du second rapport annuel du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles de tribunaux pénaux³².

69/510. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 34^e séance plénière, le 30 octobre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cour internationale de Justice³³.

69/511. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

À sa 58^e séance plénière, le 21 novembre 2014, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général³⁴.

69/512. Rapport du Conseil de sécurité

À sa 58^e séance plénière, le 21 novembre 2014, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité³⁵.

69/550. Dates des réunions organisées dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015

À sa 77^e séance plénière, le 29 décembre 2014, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 68/6 du 9 octobre 2013, en particulier le paragraphe 20, dans lequel elle a décidé que seraient entamées, au début de sa soixante-neuvième session, des négociations intergouvernementales qui déboucheraient sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, rappelant également sa résolution 69/244 du 29 décembre 2014 sur l'organisation du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, et sachant que les modalités d'organisation des négociations intergouvernementales devaient être définies avant la fin de décembre 2014 :

a) A décidé de convoquer, dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et conformément à la résolution 69/244 sur les modalités d'organisation du sommet, des réunions aux dates suivantes :

19 au 21 janvier 2015 (3 jours)

17 au 20 février 2015 (4 jours)

³⁰ A/69/206-S/2014/546.

³¹ A/69/225-S/2014/556.

³² A/69/226-S/2014/555.

³³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 4 (A/69/4).

³⁴ A/69/300.

³⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 2 (A/69/2).

23 au 27 mars 2015 (5 jours)

20 au 24 avril 2015 (5 jours)

18 au 22 mai 2015 (5 jours)

22 au 25 juin 2015 (4 jours)

20 au 24 juillet et 27 au 31 juillet 2015 (10 jours)

b) A invité tous les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses à tous les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pertinents afin de financer les voyages et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux réunions organisées dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015;

c) A souligné qu'il importait de veiller à la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015, et a prié le Secrétaire général d'informer les États Membres régulièrement et en temps utile des ressources dont disposaient les fonds d'affectation spéciale concernés, de façon à apporter tout l'appui nécessaire à la participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés;

d) A souligné qu'il était nécessaire de préserver une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne l'organisation des réunions tenues dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015, et a noté à cet égard la possibilité de convoquer, s'il y a lieu, des réunions supplémentaires d'une durée maximale de cinq jours, y compris pour créer des effets de synergie avec d'autres mécanismes concernés, tout en veillant à l'utilisation rationnelle des ressources.

69/554. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-neuvième session

À sa 77^e séance plénière, le 29 décembre 2014, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle aurait à examiner en application de son Règlement intérieur, les points ci-après restaient à l'examen pendant sa soixante-neuvième session :

Point 9. Rapport du Conseil économique et social

Point 10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

Point 12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Point 13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes :

a) Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

b) Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Point 14. Culture de paix

Point 17. Questions de politique macroéconomique :

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Point 18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

- Point 19. Développement durable :
- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
 - h) Harmonie avec la nature
- Point 20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Point 28. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 29. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- Point 30. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique
- Point 32. Prévention des conflits armés
- Point 33. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- Point 34. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- Point 35. La situation au Moyen-Orient
- Point 36. Question de Palestine
- Point 38. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- Point 39. Question de l'île comorienne de Mayotte
- Point 41. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 42. Question de Chypre
- Point 43. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 44. Question des îles Falkland (Malvinas)
- Point 45. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- Point 46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 47. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraqienne contre le Koweït
- Point 52. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 62. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- Point 63. Rapport du Conseil des droits de l'homme
- Point 69. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

- b) Assistance au peuple palestinien
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
- Point 108. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- Point 111. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social
- Point 112. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination
 - b) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix
 - d) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- Point 113. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- b) Nomination de membres du Comité des contributions
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences
 - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection
 - i) Nomination de juges au Tribunal d'appel des Nations Unies
 - j) Nomination de juges *ad litem* au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies
- Point 114. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 115. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 116. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves
- Point 117. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
- Point 118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 119. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
- Point 120. Renforcement du système des Nations Unies
- Point 121. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
- Point 122. Multilinguisme
- Point 124. Santé mondiale et politique étrangère
- Point 125. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
- Point 126. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 129. Soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale
- Point 130. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Nations Unies
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
 - c) Centre du commerce international
 - d) Université des Nations Unies

Décisions

- e) Plan-cadre d'équipement
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement
 - g) Fonds d'équipement des Nations Unies
 - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
 - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
 - k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
 - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
 - m) Fonds des Nations Unies pour la population
 - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains
 - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
 - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
 - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
 - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
 - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
- Point 131. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- Point 132. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
- Point 133. Planification des programmes
- Point 134. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- Point 135. Plan des conférences
- Point 136. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 137. Gestion des ressources humaines
- Point 138. Corps commun d'inspection
- Point 139. Régime commun des Nations Unies
- Point 140. Régime des pensions des Nations Unies
- Point 141. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique
- Point 142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
- Point 143. Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 64/263 de l'Assemblée générale
- Point 144. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- Point 145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

- Point 146. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 147. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
- Point 148. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 149. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- Point 150. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
- Point 151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Point 152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Point 155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 156. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
- Point 157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Point 158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Point 160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Point 161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Point 162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Point 163. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
- Point 164. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
- Point 165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Point 166. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Point 167. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

69/513. Réduction des budgets militaires

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission³⁶.

³⁶ A/69/431.

69/514. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission³⁷, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».

69/515. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission³⁸, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

69/516. Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission³⁹, rappelant sa décision 68/518 du 5 décembre 2013, sa résolution 67/53 du 3 décembre 2012 et ses résolutions antérieures sur la question, à la suite d'un vote enregistré de 177 voix contre une, avec 5 abstentions⁴⁰ :

a) S'est félicitée que le groupe d'experts gouvernementaux chargé non pas de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires mais de faire des recommandations sur les éléments qui pourraient éventuellement permettre de progresser dans cette direction ait commencé ses travaux sur la base du document CD/1299 en date du 24 mars 1995 et du mandat y figurant ;

b) S'est félicitée également du débat sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires tenu par la Conférence du désarmement du 4 au 6 juin 2014 ;

c) A décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

³⁷ A/69/434, par. 7.

³⁸ A/69/439, par. 7.

³⁹ A/69/440, par. 96.

⁴⁰ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : Pakistan

Se sont abstenus : Égypte, Iran (République islamique d'), Israël, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée.

69/517. Missiles

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission, rappelant ses résolutions 54/54 F du 1^{er} décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000, 56/24 B du 29 novembre 2001, 57/71 du 22 novembre 2002, 58/37 du 8 décembre 2003, 59/67 du 3 décembre 2004, 61/59 du 6 décembre 2006 et 63/55 du 2 décembre 2008, ainsi que ses décisions 60/515 du 8 décembre 2005, 62/514 du 5 décembre 2007, 65/517 du 8 décembre 2010, 66/516 du 2 décembre 2011, 67/516 du 3 décembre 2012 et 68/517 du 5 décembre 2013, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session la question intitulée « Missiles ».

69/518. Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission, rappelant sa résolution 65/66 du 8 décembre 2010 et sa décision 67/518 du 3 décembre 2012, à la suite d'un vote enregistré de 175 voix contre 0, avec 4 abstentions⁴¹, a décidé que :

a) Le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tiendrait ultérieurement une session d'organisation dans le but de fixer les dates de ses sessions de fond en 2015 et 2016 et soumettrait un rapport sur ses travaux, notamment d'éventuelles recommandations de fond, avant la fin de la soixante et onzième session de l'Assemblée ;

b) La question subsidiaire intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement » serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet ».

69/519. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴², rappelant sa résolution 66/66 du 2 décembre 2011, ses résolutions antérieures sur la question et sa décision 68/519 du 5 décembre 2013, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ».

⁴¹ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

⁴² A/69/448, par. 6.

69/520. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2015

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴³, a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2015, annexé au rapport de la Commission⁴⁴.

69/521. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 62^e séance plénière, le 2 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁴⁵.

**3. Décisions adoptées sur la base des rapports de
la Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

69/522. Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁶, a décidé de porter de 114 à 115 le nombre des membres du Comité de l'information et d'y nommer l'Iraq⁴⁷.

69/523. Question de Gibraltar

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁸, rappelant sa décision 68/523 du 11 décembre 2013 :

a) A demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui sont considérés comme légitimes au regard du droit international ;

b) A noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ;

c) A noté que l'Espagne considérait que le Forum n'existait plus et qu'il fallait le remplacer par un nouveau mécanisme de coopération locale favorisant le bien-être social et le développement économique de la région, au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar seraient représentés ;

⁴³ A/69/449/Rev.1, par. 5.

⁴⁴ A/69/449/Rev.1.

⁴⁵ A/69/450.

⁴⁶ A/69/457, par. 16.

⁴⁷ En conséquence, le Comité de l'information se compose des 115 États Membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

⁴⁸ A/69/462, par. 28.

d) A pris note des efforts déployés par l'une et l'autre parties pour résoudre les problèmes actuels et pour entamer, selon des modalités souples et adaptables et à titre officieux et selon les besoins, un dialogue réunissant toutes les parties concernées et compétentes, afin de trouver des solutions et de progresser sur les questions d'intérêt commun.

69/524. Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de la soixante-dixième à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁹, tenant compte de sa décision 68/505 du 1^{er} octobre 2013 et du roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Quatrième Commission aux sessions précédentes, a décidé que, pour les quatre prochaines sessions de l'Assemblée, ces fonctions seront exercées selon le roulement suivant :

<i>Soixante-dixième session (2015)</i>	États d'Europe occidentale et autres États
<i>Soixante et onzième session (2016)</i>	États d'Afrique
<i>Soixante-douzième session (2017)</i>	États d'Asie et du Pacifique
<i>Soixante-treizième session (2018)</i>	États d'Europe orientale

69/525. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁹, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, tel qu'il figurait dans le rapport de la Quatrième Commission⁵⁰.

69/526. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵¹.

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

69/541. Note du Secrétaire général sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵², a pris acte de la note du Secrétaire général sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies⁵³.

⁴⁹ A/69/463, par. 8.

⁵⁰ A/69/463.

⁵¹ A/69/464.

⁵² A/69/465, par. 14.

⁵³ A/69/217.

69/542. Questions de politique macroéconomique

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁵⁴.

69/543. Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question du commerce international et du développement

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁵, a pris acte des rapports ci-après déposés au titre du point subsidiaire de l'ordre du jour intitulé « Commerce international et développement » :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement⁵⁶;
- b) Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-huitième réunion directive, de sa vingt-huitième session extraordinaire, de sa cinquante-neuvième réunion directive et de sa soixante et unième session, tenues à Genève respectivement les 12 et 13 décembre 2013, le 17 juin 2014, du 23 au 25 juin 2014 et du 15 au 26 septembre 2014⁵⁷.

69/544. Rapport du Secrétaire général sur le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁸, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale⁵⁹.

69/545. Note du Secrétaire général sur la durée du mandat du conseil du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁰, a pris acte de la note du Secrétaire général sur la durée du mandat du conseil du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables⁶¹.

69/546. Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir »

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶², a pris acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir »⁶³.

69/547. Groupes de pays en situation particulière

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁴.

⁵⁴ A/69/466.

⁵⁵ A/69/466/Add.1, par. 9.

⁵⁶ A/69/179.

⁵⁷ A/69/15 (Parts I-IV).

⁵⁸ A/69/468 et Corr.1, par. 32.

⁵⁹ A/69/309.

⁶⁰ A/69/468/Add.1, par. 15.

⁶¹ A/69/379.

⁶² A/69/468/Add.2, par. 17.

⁶³ A/69/314.

⁶⁴ A/69/471.

69/548. Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁵, a approuvé le programme de travail de la Commission pour sa soixante-dixième session, comme suit :

- Point 1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- Point 2. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement
 - b) Système financier international et développement
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
 - d) Produits de base
- Point 3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
- Point 4. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
 - f) Convention sur la diversité biologique
 - g) Harmonie avec la nature
 - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
- Point 5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Point 6. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
 - b) Science et technique au service du développement
 - c) Culture et développement durable
 - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- Point 7. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

⁶⁵ A/69/476, par. 6.

- Point 8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
 - b) Participation des femmes au développement
 - c) Mise en valeur des ressources humaines
- Point 9. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
- Point 10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- Point 11. Vers des partenariats mondiaux
- Point 12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

69/549. Planification des programmes (Deuxième Commission)

À sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁶.

**5. Décisions adoptées sur la base des rapports
de la Troisième Commission**

69/531. Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁶⁷, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport récapitulatif établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les réunions-débats relatives aux stéréotypes sexistes et aux droits fondamentaux des femmes dans le contexte du programme de développement durable⁶⁸.

69/532. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁶⁹, a pris acte des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'enfant » :

- a) Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé⁷⁰ ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants⁷¹ ;
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant⁷² ;

⁶⁶ A/69/477.

⁶⁷ A/69/481, par. 35.

⁶⁸ A/69/369.

⁶⁹ A/69/484, par. 30.

⁷⁰ A/69/212.

⁷¹ A/69/258.

⁷² A/69/260.

d) Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants⁷³ ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport récapitulatif établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la réunion-débat sur la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés⁷⁴ ;

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés⁷⁵ ;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants⁷⁶.

69/533. Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷⁷, a pris acte des rapports ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée » :

a) Rapport intérimaire de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la réorganisation des activités et le changement de nom du Groupe antidiscrimination⁷⁸ ;

b) Rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban⁷⁹.

69/534. Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁸⁰.

69/535. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁸¹.

69/536. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸², a pris acte des documents ci-après, soumis au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Au titre de l'alinéa a :

a) Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses 108^e, 109^e et 110^e sessions⁸³ ;

⁷³ A/69/264.

⁷⁴ A/69/165.

⁷⁵ A/69/166.

⁷⁶ A/69/262.

⁷⁷ A/69/486, par. 27.

⁷⁸ A/69/186.

⁷⁹ A/69/354.

⁸⁰ A/69/488/Add.1.

⁸¹ A/69/488/Add.4.

⁸² A/69/488, par. 5.

⁸³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 40 (A/69/40), vol. I et vol. II (Parts One-Two).

- b) Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions⁸⁴ ;
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant⁸⁵ ;
- d) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁸⁶ ;
- e) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture⁸⁷ ;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par les présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur vingt-sixième réunion⁸⁸ ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁸⁹ ;

Au titre de l'alinéa b :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement⁹⁰ ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme⁹¹ ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises⁹² ;
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants⁹³ ;
- e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels⁹⁴ ;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard⁹⁵ ;
- g) Note du Secrétariat relative au rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit au respect de la vie privée à l'ère du numérique⁹⁶ ;
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels⁹⁷ ;

⁸⁴ Ibid., Supplément n° 44 (A/69/44).

⁸⁵ A/69/284.

⁸⁶ A/69/289.

⁸⁷ A/69/296.

⁸⁸ A/69/285.

⁸⁹ A/69/387.

⁹⁰ A/69/121.

⁹¹ A/69/259.

⁹² A/69/263.

⁹³ A/69/269.

⁹⁴ A/69/273.

⁹⁵ A/69/274.

⁹⁶ A/69/276.

⁹⁷ A/69/286.

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats⁹⁸ ;

j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible⁹⁹ ;

k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants¹⁰⁰ ;

l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression¹⁰¹ ;

m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association¹⁰² ;

n) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale¹⁰³ ;

o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation¹⁰⁴ ;

p) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition¹⁰⁵ ;

Au titre de l'alinéa c :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967¹⁰⁶ ;

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus¹⁰⁷ .

69/537. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹⁰⁸, a pris acte des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Prévention du crime et justice pénale » :

a) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale¹⁰⁹ ;

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa cinquième session, tenue à Panama du 25 au 29 novembre 2013¹¹⁰ ;

⁹⁸ A/69/294.

⁹⁹ A/69/299.

¹⁰⁰ A/69/302.

¹⁰¹ A/69/335.

¹⁰² A/69/365.

¹⁰³ A/69/366.

¹⁰⁴ A/69/402.

¹⁰⁵ A/69/518.

¹⁰⁶ A/69/301 et Corr.1.

¹⁰⁷ A/69/307.

¹⁰⁸ A/69/489, par. 42.

¹⁰⁹ A/69/89.

¹¹⁰ A/69/86.

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport présentant les conclusions de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'élaboration d'un projet d'ensemble de stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, tenue à Bangkok du 18 au 21 février 2014¹¹¹.

69/538. Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question du contrôle international des drogues

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹¹², a pris acte de la note du Secrétaire général lui transmettant, en application de la résolution 68/197 de l'Assemblée en date du 18 décembre 2013, le rapport du Président de la Commission des stupéfiants sur les conclusions de l'examen de haut niveau auquel la Commission a procédé à sa cinquante-septième session sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue¹¹³.

69/539. Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹¹⁴, a approuvé le programme de travail de la Commission pour la soixante-dixième session, qui est reproduit comme suit :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Point 2. Prévention du crime et justice pénale

Point 3. Contrôle international des drogues

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones
- b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones

¹¹¹ A/69/88.

¹¹² A/69/490, par. 16.

¹¹³ A/69/87-E/2014/80.

¹¹⁴ A/69/491, par. 6.

- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme
- Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

69/540. Planification des programmes (Troisième Commission)

À sa 73^e séance plénière, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission¹¹⁵.

**6. Décisions adoptées sur la base des rapports
de la Cinquième Commission**

69/551. Situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies

À sa 77^e séance plénière, le 29 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹⁶ :

a) A pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies¹¹⁷ ;

b) A décidé de réexaminer la question de la teneur du rapport.

69/552. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

À sa 77^e séance plénière, le 29 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹⁸, a pris acte des rapports du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats¹¹⁹.

¹¹⁵ A/69/492.

¹¹⁶ A/69/694, par. 6.

¹¹⁷ A/69/305.

¹¹⁸ A/69/422/Add.1, par. 47.

¹¹⁹ A/67/165 et Corr.1, A/68/186 et A/69/218.

69/553. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À sa 77^e séance plénière, le 29 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²⁰,

Section A

A décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-neuvième session l'examen des documents suivants :

Point 132

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général sur le douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement¹²¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²²

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2013 : plan-cadre d'équipement¹²³

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 et dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2013¹²⁴

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁵

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rapport du Secrétaire général sur le sixième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré¹²⁶

Note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en place du progiciel de gestion intégré des Nations Unies¹²⁷

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁸

Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens¹²⁹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³⁰

¹²⁰ A/69/702, par. 11.

¹²¹ A/69/360.

¹²² A/69/529.

¹²³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 5*, vol. V [A/69/5 (Vol. V)].

¹²⁴ A/69/353, sect. III.

¹²⁵ Voir A/69/386.

¹²⁶ A/69/385 et Corr.1.

¹²⁷ A/69/158.

¹²⁸ A/69/418.

¹²⁹ A/69/536.

¹³⁰ A/69/652.

Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats et Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 : chapitre 1, Politique, direction et coordination d'ensemble (Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats)¹³¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³²

Modalités de fonctionnement et conditions d'emploi en vigueur au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Lettre, en date du 12 novembre 2013, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale, transmettant une lettre du Secrétaire général en date du 11 novembre 2013¹³³

Point 137

Gestion des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps mondial de fonctionnaires dynamiques et adaptables »¹³⁴

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : mobilité »¹³⁵

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : gestion de la performance »¹³⁶

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : programme Jeunes administrateurs »¹³⁷

Rapport du Secrétaire général intitulé « Réformes de la gestion des ressources humaines : évaluation du système des fourchettes optimales »¹³⁸

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel »¹³⁹

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires »¹⁴⁰

Rapport du Secrétaire général sur la pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et délictuelle : période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014¹⁴¹

Rapport du Secrétaire général sur les modifications du Règlement du personnel¹⁴²

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie¹⁴³

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la gestion des ressources humaines¹⁴⁴

¹³¹ A/68/6 (Sect. 1), sect. J.

¹³² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 7 (A/68/7), chap. II, Titre I, par. I.56 à I.95.

¹³³ A/C.5/68/13.

¹³⁴ A/69/190.

¹³⁵ A/69/190/Add.1.

¹³⁶ A/69/190/Add.2 et Corr.1.

¹³⁷ A/69/190/Add.3.

¹³⁸ A/69/190/Add.4.

¹³⁹ A/69/292.

¹⁴⁰ A/69/292/Add.1.

¹⁴¹ A/69/283.

¹⁴² A/69/117.

¹⁴³ A/69/332.

¹⁴⁴ A/69/572.

Section B

A décidé de reporter à sa soixante-dixième session l'examen des documents suivants :

Point 132

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales¹⁴⁵

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴⁶

Section C

A décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session l'examen des documents suivants :

Point 132

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion des biens au Secrétariat¹⁴⁷

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴⁸

Section D

A décidé de reporter à sa soixante et onzième session l'examen des documents suivants :

Conditions d'emploi des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : les juges

Rapport du Secrétaire général intitulé « Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda »¹⁴⁹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵⁰

Rapport du Secrétaire général sur l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de ceux du Tribunal pénal international pour le Rwanda¹⁵¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵²

Lettre, en date du 1^{er} février 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cour internationale de Justice¹⁵³

¹⁴⁵ A/66/340.

¹⁴⁶ A/66/7/Add.21.

¹⁴⁷ A/69/400.

¹⁴⁸ A/69/571.

¹⁴⁹ A/68/188.

¹⁵⁰ A/68/515 et Corr.1.

¹⁵¹ A/66/617.

¹⁵² A/66/709.

¹⁵³ A/66/726.

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

69/527. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁵⁴, a reporté à sa soixante-dixième session la décision d'octroyer ou non le statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Conseil de coopération des États de langue turcique.

69/528. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission¹⁵⁵.

69/529. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁵⁶, a pris note du fait que la Commission avait décidé d'adopter pour la soixante-dixième session de l'Assemblée le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau :

Programme de travail provisoire

12 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
12 et 13 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
14 et 15 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
16 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
19 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session
	Demande(s) d'admission au statut d'observateur
20 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
22 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
23 et 26 octobre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
26 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
2-11 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session
16 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

¹⁵⁴ A/69/511, par. 8.

¹⁵⁵ A/69/512.

¹⁵⁶ A/69/507, par. 7.

Décisions

20 novembre	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale Planification des programmes Élection des bureaux des grandes commissions
21 et 27-30 octobre et 12 et 13 novembre	Journées réservées

69/530. Planification des programmes (Sixième Commission)

À sa 68^e séance plénière, le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission¹⁵⁷.

¹⁵⁷ A/69/508.

Annexe

Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
69/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, a	1 ^{re}	16 septembre 2014	5
69/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	111, a	25 ^e	16 octobre 2014	5
69/403.	Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme	112, c	29 ^e	21 octobre 2014	5
69/404.	Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination	112, a	32 ^e 68 ^e	29 octobre 2014 10 décembre 2014	5
69/405.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	111, b	32 ^e 47 ^e	29 octobre 2014 10 novembre 2014	6
69/406.	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice	111, c	39 ^e 53 ^e	6 novembre 2014 17 novembre 2014	7
69/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	113, a	55 ^e	18 novembre 2014	7
69/408.	Nomination de membres du Comité des contributions	113, b	55 ^e 68 ^e	18 novembre 2014 10 décembre 2014	8
69/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	113, c	55 ^e	18 novembre 2014	8
69/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	113, d	55 ^e	18 novembre 2014	9
69/411.	Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	113, e	55 ^e	18 novembre 2014	9
69/412.	Nomination de membres du Comité des conférences	113, f	64 ^e	5 décembre 2014	10
69/413.	Nomination des juges du Tribunal d'appel des Nations Unies	113, i	68 ^e	10 décembre 2014	10
69/414.	Nomination de juges <i>ad litem</i> du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	113, j	74 ^e	18 décembre 2014	10
69/415.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	125	76 ^e	23 décembre 2014	11
69/416.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	126	76 ^e	23 décembre 2014	12
69/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-neuvième session	7	1 ^{re}	16 septembre 2014	14

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
69/502.	Organisation de la soixante-neuvième session	7	2 ^e 60 ^e 64 ^e 65 ^e 76 ^e	19 septembre 2014 25 novembre 2014 5 décembre 2014 8 décembre 2014 24 décembre 2014	14
69/503.	Débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale	8	2 ^e	19 septembre 2014	14
69/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2 ^e	19 septembre 2014	15
69/505.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale	3	2 ^e	19 septembre 2014	15
69/506.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	108	21 ^e	7 octobre 2014	15
69/507.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	71	24 ^e	13 octobre 2014	15
69/508.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	72	24 ^e	13 octobre 2014	16
69/509.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	127	24 ^e	13 octobre 2014	16
69/510.	Rapport de la Cour internationale de Justice	70	34 ^e	30 octobre 2014	16
69/511.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	110	58 ^e	21 novembre 2014	16
69/512.	Rapport du Conseil de sécurité	28	58 ^e	21 novembre 2014	16
69/513.	Réduction des budgets militaires	87	62 ^e	2 décembre 2014	21
69/514.	Maintien de la sécurité internationale - relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	90	62 ^e	2 décembre 2014	22
69/515.	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	95	62 ^e	2 décembre 2014	22
69/516.	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires	96, <i>kk</i>	62 ^e	2 décembre 2014	22
69/517.	Missiles	96, <i>jj</i>	62 ^e	2 décembre 2014	23
69/518.	Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	96, <i>n</i>	62 ^e	2 décembre 2014	23
69/519.	Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement	104	62 ^e	2 décembre 2014	23

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
69/520.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2015	118	62 ^e	2 décembre 2014	24
69/521.	Planification des programmes (Première Commission)	133	62 ^e	2 décembre 2014	24
69/522.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information	54	64 ^e	5 décembre 2014	24
69/523.	Question de Gibraltar	59	64 ^e	5 décembre 2014	24
69/524.	Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de la soixante-dixième à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale	118	64 ^e	5 décembre 2014	25
69/525.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale	118	64 ^e	5 décembre 2014	25
69/526.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	133	64 ^e	5 décembre 2014	25
69/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	169	68 ^e	10 décembre 2014	37
69/528.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale	170	68 ^e	10 décembre 2014	37
69/529.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale	118	68 ^e	10 décembre 2014	37
69/530.	Planification des programmes (Sixième Commission)	133	68 ^e	10 décembre 2014	38
69/531.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme	27	73 ^e	18 décembre 2014	28
69/532.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant	64	73 ^e	18 décembre 2014	28
69/533.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	66	73 ^e	18 décembre 2014	29
69/534.	Application des instruments relatifs aux droits de l'homme	68, <i>a</i>	73 ^e	18 décembre 2014	29
69/535.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	68, <i>d</i>	73 ^e	18 décembre 2014	29
69/536.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme	68	73 ^e	18 décembre 2014	29
69/537.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale	105	73 ^e	18 décembre 2014	31
69/538.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question du contrôle international des drogues	106	73 ^e	18 décembre 2014	32

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
69/539.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale	118	73 ^e	18 décembre 2014	32
69/540.	Planification des programmes (Troisième Commission)	133	73 ^e	18 décembre 2014	33
69/541.	Note du Secrétaire général sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies	16	75 ^e	19 décembre 2014	25
69/542.	Questions de politique macroéconomique	17	75 ^e	19 décembre 2014	26
69/543.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question du commerce international et du développement	17, <i>a</i>	75 ^e	19 décembre 2014	26
69/544.	Rapport du Secrétaire général sur le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale	19	75 ^e	19 décembre 2014	26
69/545.	Note du Secrétaire général sur la durée du mandat du conseil du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	19, <i>a</i>	75 ^e	19 décembre 2014	26
69/546.	Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir »	19, <i>b</i>	75 ^e	19 décembre 2014	26
69/547.	Groupes de pays en situation particulière	22	75 ^e	19 décembre 2014	26
69/548.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale	118	75 ^e	19 décembre 2014	27
69/549.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	133	75 ^e	19 décembre 2014	28
69/550.	Dates des réunions organisées dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015	13, <i>a</i> et 115	77 ^e	29 décembre 2014	16
69/551.	Situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies	141	77 ^e	29 décembre 2014	33
69/552.	Bureau des Nations Unies pour les partenariats	132	77 ^e	29 décembre 2014	33
69/553.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	131	77 ^e	29 décembre 2014	34
69/554.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-neuvième session	7	77 ^e	29 décembre 2014	17